

**Conditions d'admission et
Évaluation de la condition physique**

14 mars 2026 programme accéléré et 15 mars 2026 programme régulier

310.A0 Programme régulier subventionné (durée de 3 ans)

Conditions d'admission : - Satisfaire aux conditions générales d'admission au collégial

- Avoir réussi les mathématiques CST de la 4e secondaire ou les mathématiques 514 ou 426.
- Avoir une bonne condition physique
- Ne pas avoir d'antécédents criminels¹
- **Au premier jour de la rentrée scolaire**, le candidat devra être en voie d'obtenir minimalement un permis probatoire classe 5 de la SAAQ.

Classement des candidats :

- Les meilleurs dossiers scolaires (**130 au régulier 310.A0, 150 en accéléré 310.NS**) parmi les candidatures reçues seront convoqués pour les tests physiques et l'entrevue.
- Suite de ces évaluations, **40 candidats du régulier et 80 candidats de l'accéléré** recevront une offre d'admission et des directives pour les examens médicaux (facultatifs).
- Le rang du candidat dans la liste de classement est déterminé selon son **entrevue (50 %)** et **sa condition physique (50 %)**.
- Les autres candidats seront placés en liste d'attente selon le profil (310.A0 ou 310.NS). Ils pourraient recevoir une offre d'admission si des places se libèrent.²

Dates et coût des évaluations : - L'évaluation de la condition physique aura lieu **le 14 mars 2026 pour l'accéléré et le 15 mars 2026 pour le régulier**. La présence est obligatoire (aucune autre date possible). Les frais pour l'entrevue et les tests physiques sont de 100 \$ (argent comptant) payables sur place la journée même de l'évaluation. Prévoir environ 2h00.

Entrevue (50 %) :

Le candidat devra se soumettre à une entrevue où il aura à témoigner de son implication dans la communauté, de sa connaissance du métier, de ses qualités et aptitudes à bien remplir la fonction policière tout en démontrant sa capacité à communiquer. **L'entrevue est éliminatoire**, c'est-à-dire que le candidat doit atteindre le seuil de 60% à l'entrevue pour être admis dans le programme.

Tests physiques (50 %) :

Les points aux tests physiques permettent d'établir un rang d'admission. Ces tests ne sont pas éliminatoires.

Course 12 minutes Cooper

Courir la plus grande distance en 12 minutes.

	Hommes	Femmes
50/50	2900 m	2500 m
45/50	2800 m	2400 m
40/50	2700 m	2300 m
35/50	2600 m	2200 m
30/50	2500 m	2100 m
25/50	2400 m	2000 m
20/50	2300 m	1900 m
15/50	2200 m	1800 m
10/50	2100 m	1700 m
5/50	2000 m	1600 m
0/50	Moins de 2000 m	Moins de 1600 m

¹ Le candidat ne doit pas avoir été reconnu coupable d'un acte criminel pour être admis à l'École Nationale de Police et pouvoir exercer la profession.

² La liste d'attente sera valide jusqu'à la rentrée scolaire de l'automne.

³ Les tests d'évaluation de la condition physique sont sujets à changements. Si tel est le cas, les candidats seront informés dans un délai raisonnable.

⁴ Le CNDF organise des essais libres pour se préparer aux tests d'évaluation et de classement du mois de mars. Les superviseurs des essais libres complètent les résultats des candidats et recommandent des exercices spécifiques afin que ceux-ci puissent corriger leurs lacunes et se préparer convenablement. Tous les détails sur la page <https://www.cnfd.gc.ca/testspphysiques/>, rubrique « Essais libres ».

DOSSIER MÉDICAL • TECHNIQUES POLICIÈRES

- L'examen n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré et doit être fait dans une clinique Telus Santé (coûts à prévoir : environ 500\$) ;
- Si le candidat choisit de faire l'examen médical, il devra avoir reçu une offre d'admission au préalable;
- L'examen porte sur l'état physique et psychique du candidat;
- Le médecin transmet à l'étudiant l'une des mentions suivantes :
 - Apte à être policier
 - Apte à être policier sous réserve de correction d'un problème médical
 - Inapte à être policier.

CRITÈRES : Le candidat doit être exempt de toute maladie organique, de séquelle d'accident et de toute déficience physique ou mentale qui pourrait constituer une entrave à l'exécution du travail policier.

1.L'ACUITÉ VISUELLE : Tout candidat doit avoir une vision de loin ou de près, non corrigée ou corrigée de 20/20, les deux yeux ouverts, pour être admissible.

http://www.enpq.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/admissions/norm_medic_visuel.pdf

ACUITÉ VISUELLE NON CORRIGÉE

- **Acuité visuelle de près non corrigée**

Aucune exigence minimale n'est recommandée concernant l'acuité visuelle de près non corrigée.

- **Acuité visuelle de loin non corrigée**

L'acuité visuelle de loin non corrigée ne doit pas être moindre que 20/40, les deux yeux ouverts, sans correction.

ACUITÉ VISUELLE CORRIGÉE

- **Acuité visuelle de près corrigée**

L'acuité visuelle ne doit pas être moindre que 20/20, les deux yeux ouverts, avec correction (verres correcteurs ou lentilles de contact).

- **Acuité visuelle de loin corrigée**

L'acuité visuelle ne doit pas être moindre que 20/20, les deux yeux ouverts, avec correction (verres correcteurs ou lentilles de contact).

- **Candidats portant des lunettes ou des lentilles de contact rigides perméables aux gaz**

L'acuité visuelle non corrigée des deux yeux ne doit pas être moindre que 20/40.

En raison de la probabilité de la perte des lunettes de correction au cours d'une confrontation ou d'un flou visuel causé par certaines conditions climatiques telles que le brouillard, la pluie ou la neige, ces candidats doivent répondre à un minimum d'exigence visuelle sans correction.

- **Candidats portant des lentilles de contact souples**

Dans ce groupe, les candidats ne sont sujets à aucune exigence s'ils répondent aux qualifications suivantes :

- Les candidats portent des lentilles de contact souples pendant six mois sans aucune complication.
- Les candidats acceptent de remplacer les lentilles de contact souples chaque 6 à 12 mois, ou plus fréquemment, s'ils constatent qu'elles deviennent inconfortables ou difficiles à porter.
- Les candidats acceptent de nettoyer leurs lentilles de façon régulière, conformément aux recommandations du fabricant.

DÉFICIT DE LA VISION DES COULEURS

- **Exigences minimales – vision de couleur**

Les candidats qui échouent au test de Farnsworth D-15, ne peuvent être acceptés à l'École de police, car cela représente une perte significative de la vision de couleur.

DÉFICIT DE LA VISION PÉRIPHÉRIQUE

- **Exigences minimales de la vision périphérique**

Les candidats avec une vision périphérique binoculaire horizontale <120 degrés sont inacceptables.

Les candidats avec une vision périphérique totale verticale <100 degrés sont inacceptables.

DÉFICIT DE LA VISION BINOCULAIRE

- Une vision binoculaire normale est nécessaire.

DÉFICIT DE L'ACUITÉ VISUELLE APRÈS CHIRURGIE RÉFRACTAIRE

Tous les candidats opérés par kératotomie photoréfractive ou kératotomie radiaire doivent attendre 6 mois après l'intervention avant de poser leur candidature à l'École de police. Ceux qui ont subi le LASIK devraient attendre 3 mois après l'intervention pour que leur candidature soit considérée.

Les candidats qui ont fait appel à la chirurgie réfractive, quelle qu'elle soit, doivent pouvoir répondre à tout moment aux exigences de l'acuité visuelle de loin. Ainsi, ils ne doivent pas présenter de problème significatif d'instabilité d'acuité visuelle, d'éblouissement lors de la conduite nocturne ou de vision de halos autour des objets lumineux.

2. L'ACUITÉ AUDITIVE : L'acuité auditive de l'oreille la plus faible, sans assistance, ne doit pas avoir une perte de plus de 25 Db sur 3 des 4 fréquences (500 Hz, 1000 Hz, 2000 Hz et 3000 Hz) avec une perte moyenne ne dépassant pas 30 Db pour ces 4 fréquences.

http://www.enpq.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/Normes_auditives.pdf

3. LE SYSTÈME CARDIO-VASCULAIRE : La tension artérielle ne doit pas être supérieure aux valeurs suivantes : Diastolique : 90 mm Hg ou moins et Systolique : entre 100 et 145 mm Hg.

4. LE SYSTÈME MUSCULO-SQUELETTIQUE : Toute anomalie empêchant à quel que degré que ce soit la marche, la course, la mobilisation du tronc, des membres supérieurs ou du cou, est considérée comme une cause d'inaptitude à être policier.

5. EXAMEN DE LABORATOIRE : Le candidat doit subir les analyses suivantes : glycémie post prandial, analyse d'urine, cholestérol, hémogramme. Une radiographie pulmonaire (36 x 43 cm) doit être faite et interprétée, de même qu'un électrocardiogramme au repos (à l'effort, si nécessaire).

Pour de plus amples renseignements, consultez les sites suivants :

- Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec :

http://www.enpq.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/centre_documentaire/Publications/ReglementRegimeEtudes_VFr_officiel.pdf

- École nationale de police du Québec <http://www.enpq.qc.ca/futur-policier/etapes-dadmission/etape-5examen-medical.htm>